

Le racisme au Québec : éléments d'une enquête

Pierre Nepveu

Volume 51, Number 3 (285), September 2009

Mythes 1959-2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/34737ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nepveu, P. (2009). Le racisme au Québec : éléments d'une enquête. *Liberté*, 51(3), 53–76.

LE RACISME AU QUÉBEC

Éléments d'une enquête¹

Question universelle, le racisme est évidemment aussi une question québécoise — il faut le souligner d'emblée tant le problème se trouve très souvent réduit à quelques accidents de parcours, regrettables certes, mais suffisamment circonstanciels pour ne pas susciter d'interrogation en profondeur. Est-il possible de tenir sur la question du racisme, et surtout du racisme au Québec, un discours qui ne sombre pas d'entrée de jeu dans la dénégation, la bonne conscience, les raccourcis faciles, tout en évitant l'amalgame et l'autoflagellation ?

Le racisme, au-delà des théories que l'on peut en proposer, se manifeste dans des situations très matérielles et physiques : les milieux de travail, le logement, les actions policières, et il nourrit une multitude de gestes, d'attitudes, de paroles aussi bien que de silences. Il y eut une époque (au XIX^e siècle et pour une partie du XX^e siècle) où il s'organisait ouvertement en théorie et en idéologie. Ce racisme explicite et motivé trouve encore une voix dans certains groupes extrémistes (néonazis, apôtres de la suprématie blanche) et parmi des cercles scientistes, mais il tend de nos jours à être l'objet d'une très large réprobation. Dans la grande majorité des cas, le racisme contemporain, au Québec comme ailleurs, demeure un phénomène

1. Je tiens à remercier ici Rosalie Lessard, étudiante à la maîtrise au Département de littératures de langue française de l'Université de Montréal, qui a réalisé la transcription de l'enregistrement de cette conférence.

diffus, sournois, voire honteux (à peu près personne aujourd'hui ne se déclare raciste). La tentation est grande, dès lors, d'abandonner le problème aux spécialistes de l'intervention, aux organismes de régulation ou de gestion des conflits sociaux, aux divers groupes institués qui luttent contre la discrimination, au système judiciaire. Rarement ostentatoire, ce racisme suscite aisément un sentiment d'impuissance intellectuelle tant il se prête mal à la pensée analytique et critique.

Je m'intéresse depuis plusieurs années, d'un point de vue d'abord littéraire, aux communautés culturelles, notamment aux Juifs et aux Haïtiens du Québec : bien qu'il ne soit pas central dans mes travaux, le problème du racisme y surgit forcément, dans le cadre de réflexions sur les différences culturelles et sur le rapport à l'autre. Je ne suis donc pas un spécialiste de la question, mais un intellectuel interpellé par l'enjeu que cela représente ; comme devraient l'être, je pense, tous les Québécois, quelle que soit leur origine, et en particulier les Québécois d'ascendance canadienne-française, qui constituent un groupe majoritaire, qui occupent largement les lieux de pouvoir du Québec contemporain et qui appartiennent en outre à la société occidentale blanche toujours prépondérante tant en Europe qu'en Amérique du Nord.

Les tensions qui se sont manifestées sur le territoire québécois avec les populations autochtones au cours des dernières décennies ne sont évidemment pas réductibles à un simple affrontement racial, mais il est difficile de nier qu'un certain racisme n'en soit pas une composante, dans le cadre d'un conflit classique aux relents colonialistes entre Blancs et non-Blancs. Cette évocation de la question autochtone est importante si l'on veut éviter de réduire le racisme au Québec à un problème essentiellement montréalais, même s'il est vrai que la très forte concentration des minorités visibles dans cette ville fait en sorte que les incidents à caractère racial ou raciste y sont forcément plus nombreux et plus documentés, notamment pour ce qui concerne les Noirs et les Juifs².

Je postule donc ici, malgré cette dimension montréalaise du problème, que le racisme concerne le Québec tout entier, dans la mesure où il pose la question de l'espace civique, de l'identité et du pluralisme,

2. Un film documentaire de Michka Saäl, *Zéro tolérance* (ONF, 2004), traitant des problèmes de racisme à l'intérieur du Service de police de la Ville de Montréal en est un exemple. Ce film souligne en particulier le manque de préparation de jeunes policiers venant des régions et formés à Nicolet, pour qui la réalité multiculturelle montréalaise est souvent une nouveauté fort déconcertante.

en même temps que se trouve interpellée notre mémoire collective, qu'il s'agisse de l'occultation presque totale de la présence historique des Noirs au Québec, de l'attitude condescendante et méprisante de notre historiographie traditionnelle à l'égard des autochtones, ou encore des manifestations explicites d'antisémitisme à Québec et à Montréal surtout dans la première moitié du ^{xx}^e siècle³.

Cela dit, dans le cadre d'un collectif qui souhaite «repenser les mythes québécois», on est en droit de se demander de quel mythe, au singulier ou au pluriel, nous parlons ici. En fait, ce qui complique, souvent d'une manière irrémédiable, tout examen du racisme au Québec, c'est que deux mythes concurrents s'agitent sur le terrain, deux mythes si radicalement antagonistes qu'ils tendent à absorber la plupart des discours et à ramener ceux-ci à des stratégies d'accusation et d'autojustification. Quels sont-ils? Précisons d'entrée de jeu que j'entends le terme *mythe* non pas comme une représentation mentale ou discursive totalement fantaisiste et fausse, mais comme une représentation réductrice et figée de la réalité, comme une image déformée et stéréotypée de soi-même ou de l'autre, image qui peut dès lors être indéfiniment recyclée et ressassée sans grand examen critique, à la faveur d'une mémoire le plus souvent sélective et partielle.

Le premier de ces mythes a souvent été véhiculé par les adversaires du nationalisme québécois et il appartient à une longue tradition canadienne-anglaise toujours prête à refaire surface, surtout dans les situations de crise : ce mythe décrit la société autrefois canadienne-française et désormais québécoise comme fondamentalement antidémocratique, ethnocentrique, xénophobe, antisémite, raciste, fasciste, toute la gamme des qualificatifs, jusqu'aux plus extrêmes, pouvant être employés selon les locuteurs et les contextes. Il arrive fréquemment que ce mythe décrète un clivage au sein de la société québécoise : ainsi, historiquement, ce serait surtout les élites canadiennes-françaises nationalistes qui auraient été en général plus ou moins xénophobes et en particulier antisémites, alors que le peuple l'était moins. Le modèle de «La trahison des clercs» proposé par Pierre Elliott Trudeau au début de la Révolution tranquille ne visait certes

3. Sur ces divers aspects du racisme historique au Québec, on consultera notamment : Daniel Gay, *Les Noirs du Québec, 1629-1900*, Sillery, Septentrion, coll. « Cahiers des Amériques », 2004; Sylvie Vincent et Bernard Arcand, *L'image de l'Amérindien dans les manuels scolaires du Québec*, LaSalle, Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec/Cultures amérindiennes », 1979; Jacques Langlais et David Rome, *Juifs et Québécois français, 200 ans d'histoire commune*, Montréal, Fides, 1986.

pas à décrire la société canadienne-française comme raciste, mais, en présentant cette société comme dépourvue de tradition démocratique et même comme réfractaire à celle-ci, il a sûrement contribué à renforcer le mythe dont je parle ici. Le corollaire de ce mythe est que toute affirmation identitaire des Québécois, et notamment toute affirmation linguistique, est suspecte, toute revendication d'une certaine primauté de la langue française est ethnocentrique, oppressive, voire ridicule, comme le soutenait par exemple Mordecai Richler, sur un ton persifleur et provocateur, dans les années 1980-1990.

Évidemment, on pourrait soutenir que c'est surtout hors du Québec que ce mythe a eu cours et qu'il continue de recevoir une certaine audience. Mais, outre le fait qu'il est sans doute partagé par un certain nombre (très minoritaire) de Québécois, il ne faut pas négliger le fait qu'un mythe adverse est toujours une construction très solide et polémique, qui agit sur nos propres discours et conditionne dans une large mesure nos propres mythes.

Venons-en justement au deuxième mythe, qui s'oppose au précédent avec d'autant plus de force, très souvent, qu'il se veut une réponse à une accusation fondamentale qui affecte à la fois le passé et le présent de la collectivité québécoise. Ce mythe, c'est que le Québec est une société essentiellement accueillante, généreuse, conviviale, dans laquelle le racisme, la xénophobie et les autres phénomènes apparentés sont des épiphénomènes. Plusieurs sous-affirmations viennent en général étayer cette représentation, de manière plus ou moins explicite. L'une d'elles concerne notre histoire et affirme que les personnes qui, à diverses époques, ont effectivement exprimé des opinions racistes et antisémites l'ont fait de façon marginale, ponctuellement, ou alors sont revenues sur leurs positions, ont reconnu leur erreur.

Une autre idée découlant de ce deuxième mythe, et touchant davantage les populations autochtones, affirme que les Canadiens français ont été moins racistes que les autres colonisateurs des Amériques. Ici, la comparaison sert à se disculper : sous prétexte que nous n'avons pas exterminé activement par les armes les Amérindiens, notre racisme à leur égard serait anodin. Nous aurions occupé un territoire où la présence autochtone était peu importante et, chose certaine, jamais nous n'aurions pu agir avec la violence démontrée par les Américains dans leur expansion vers l'Ouest.

Cette représentation que les Québécois ont d'eux-mêmes en tant que peuple non violent (ou, à la limite, plus violent en paroles qu'en

actes) semble confirmée, notamment, par les statistiques concernant les incidents antisémites au Canada. Bien que Richler, critique féroce du nationalisme québécois, ait déclaré dans une entrevue accordée à Radio-Canada, en 1991, que les incidents antisémites (profanations de cimetières juifs, graffitis sur des synagogues, etc.) étaient plus nombreux au Québec que dans le reste du Canada⁴, les statistiques publiées par les organismes juifs (Congrès juif canadien, B'nai B'rith) indiquent plutôt le contraire. Mais, cela dit, cette guerre des statistiques ne fait que renforcer ce conflit des représentations, cette polémique des mythes jumeaux que j'ai évoquée plus tôt et qui ne fonctionne jamais qu'à l'accusation et à l'autojustification.

Si le seul objectif est de démontrer, coûte que coûte, que les Québécois ne sont guère racistes, ou moins racistes que les autres, ce genre de statistiques offre évidemment une certaine satisfaction. Cependant, je pense que le second mythe dont je parle, celui qui accorde très peu de place au racisme dans la mentalité québécoise, repose moins sur des chiffres que sur un postulat rarement explicité, le plus souvent latent et même inconscient, selon lequel le peuple canadien-français devenu québécois, ayant été lui-même longtemps colonisé, dominé, méprisé (qui ne connaît les appellations classiques de *pea soup*, *frog*, *Canuck*?), ne saurait lui-même à son tour dominer, mépriser, ostraciser. Il y aurait ici l'idée qu'un peuple colonisé peut difficilement devenir colonisateur, qu'avoir été ou être dominé enraie tout esprit de domination, ou encore qu'un peuple faisant l'objet de racisme ne peut pas être lui-même raciste. Ce principe, souvent inconscient ou du moins tacite chez beaucoup de Québécois, ne va pas sans contradiction puisque, par exemple, il ne semble pas s'appliquer au regard que de nombreux Québécois francophones portent sur les Juifs, aujourd'hui établis en grand nombre en Israël. L'antisionisme de nombreux Québécois, et leur appui souvent inconditionnel et sans nuances à la cause palestinienne, comporte en effet très souvent une indignation devant le fait que les Juifs, qui ont eux-mêmes été l'objet d'un racisme extrême et séculaire jusqu'à être finalement presque exterminés durant la Shoah, en viennent maintenant à leur tour à être des dominateurs au Moyen-Orient et qu'ils puissent opprimer le peuple palestinien. Bref, si l'on semble n'avoir aucun mal à reconnaître que les Juifs dominés puissent devenir dominateurs (cela peut être choquant, mais n'en est pas moins concevable), il semble que

4. Entrevue de Madeleine Poulin avec Mordecai Richler, Émission *Le Point*, Société Radio-Canada (télévision), 20 septembre 1991.

le fait que les Québécois aient été longtemps dominés, sans doute de manière bien moins violente, les rendrait essentiellement moins dominateurs, rendrait impossible chez eux toute attitude colonisatrice, tout racisme le moins profond.

Ce qui importe ici, avant même d'observer la réalité, c'est ce qui relève de l'ordre du pensable, du concevable. C'est la construction des discours et le poids des mots. Il est frappant, par exemple, de constater à quel point l'usage des termes *colon* et *colonisation* a toujours été et demeure aujourd'hui tout à fait euphémique au Québec. Que la colonisation de certains territoires par les colons canadiens-français ait pu être aussi, dans certains cas, un envahissement comportant une part de domination et d'oppression, cela demeure difficilement pensable dans un discours largement répandu, malgré les efforts de certains spécialistes des questions autochtones. On oublie aisément, en outre, que l'image, apparemment impensable, d'un Québécois dominateur et colonisateur peut surgir dès que l'on se risque dans des régions limitrophes du Québec, en Acadie ou en Ontario français par exemple, où il arrive que le Québécois soit perçu un peu comme l'est le Français débarquant au Québec.

On s'est beaucoup attristé, au Québec, du sort de la diaspora canadienne-française en divers lieux du Canada et de l'Amérique du Nord toute entière, mais il est frappant de constater combien est peu présente, peu concevable, l'image de l'entrepreneur canadien-français, s'établissant dans une région non pas certes avec des visées racistes ou oppressives, mais comme un vrai colon cherchant à développer des ressources et à établir un certain pouvoir. On a tant parlé de l'impuissance canadienne-française que l'on croirait que nous n'avons jamais eu nulle part quelque pouvoir. Je suis frappé par le fait que ce soit un romancier franco-ontarien, Daniel Poliquin, qui ait mis en scène cette figure du colonisateur canadien-français entreprenant, dans son roman *L'Obomsawin*, à travers le personnage coloré de Charlemagne Ferron, parti du Québec pour coloniser le Nord-Ouest ontarien et fonder la petite ville de Sioux Jonction⁵.

Je crois utile de faire ce préambule qui déborde largement la question du racisme : celle-ci est en effet liée à un grand nombre de représentations, de récits et de modèles plus ou moins intériorisés. Le racisme est très souvent le racisme de l'autre ; la dénégation y est omniprésente, les rapports de pouvoir souvent déterminants. Or,

5. Daniel Poliquin, *L'Obomsawin*, Saint-Laurent, Bibliothèque québécoise, [1987] 1999.

sur ce plan, tout indique que le Québec se drape aisément dans une bonne conscience qui commence à peine à tomber pour faire place à un examen sérieux. Rien ne m'a davantage frappé, dans mes travaux des dernières années, que l'unanimité à peu près totale des spécialistes, assez peu nombreux, qui se sont penchés sur ce problème depuis les années 1990 : le racisme *n'existe pas* comme question au Québec, c'est-à-dire qu'il est très rare qu'on y accorde quelque importance, qu'on le juge digne d'étude ou d'enquête. Dans un numéro de la revue de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), *Découvrir*, paru en 2004 et ayant pour titre « Immigration et racisme », des chercheuses comme Marie-Thérèse Chicha, de l'Université Concordia, et Marie McAndrew, de l'Université de Montréal, arrivent à la même conclusion au terme de leurs enquêtes sur le terrain, tant pour ce qui concerne la discrimination en milieu de travail que pour ce qui touche plus largement les attitudes racistes. « Ce qui est certain, observe Marie McAndrew, c'est qu'au Québec, on a tendance à éviter de parler du racisme. On aime croire que ça n'existe pas⁶. »

Dans un tout autre ordre d'idée, le sociologue Daniel Gay publiait à la fin de 2004 une étude historique très documentée, *Les Noirs du Québec, 1629-1900*⁷. Or, l'auteur raconte comment, au moment où il concevait son projet et entreprenait la rédaction, les personnes à qui il en parlait réagissaient avec scepticisme, voire avec des sarcasmes. Une histoire des Noirs au Québec n'avait selon eux aucun intérêt, aucune espèce d'importance. Ici encore, certes, on ne saurait parler d'un racisme virulent, mais une telle indifférence teintée de mépris pointe tout de même vers une force d'inertie de la société québécoise, vers des formes discrètes et quelque peu surnoises de rejet de l'autre et de racisme ou de xénophobie ordinaires. La question n'est pas ici de se comparer, de proclamer tout de suite bien haut que d'autres pays, d'autres peuples sont bien pires que nous. Ce genre d'autodisculpation ne peut avoir pour seul effet que de bloquer tout débat, de rendre impossible le moindre examen de la question.

Me limitant, pour l'instant, aux expressions de racisme qui surgissent dans la société québécoise contemporaine (j'aborderai plus tard la question historique) et à la dénégation dont elles sont souvent l'objet, je citerai un autre exemple, tiré cette fois de l'actualité. L'avocat Denis Barrette, qui a travaillé à la Ligue des droits et libertés,

6. Cité dans Dominique Forget, « Immigration et racisme », *Découvrir*, vol. 25, n° 5, septembre-octobre 2004, p. 45.

7. Daniel Gay, *op. cit.*

faisait un commentaire analogue à celui de Gay et de McAndrews, sur le ton de l'ironie amère, au début de février 2005 : « Au Québec, il n'y a pas de racisme. Ça n'existe pas juridiquement⁸. » Ce commentaire survenait dans un contexte où, pour la première fois (en 2005!), le Service de police de la Ville de Montréal venait d'être condamné pour « profilage racial » (une notion très récente dans notre société et dans notre droit) à l'égard d'un jeune Noir arrêté, en avril 2004, surtout pour la couleur de sa peau. La police avait cru justifier cette arrestation en faisant valoir qu'elle s'était rendu compte (mais après coup) que le jeune homme avait effectivement en sa possession quelques grammes de marijuana ; or, il est illégal d'arrêter quelqu'un en présumant seulement qu'il pourrait avoir commis une infraction ou un crime. Dans ce cas, on était donc en droit de conclure que l'arrestation avait été motivée surtout par un critère racial. Une dimension révélatrice de ce fait divers est que le jugement a été rendu, le 21 janvier 2005, par une juge elle-même noire, M^{me} Juanita Westmoreland-Traoré, sans doute plus sensible au problème. Malgré les dénégations de la police et ses propres efforts pour éduquer son personnel, le profilage racial est un phénomène répandu à Montréal, bien que souvent difficile à prouver⁹.

La notion de profilage racial, encore totalement absente du discours public québécois il y a quelques années, a tout de même le mérite de révéler une certaine sensibilisation de la société à l'égard de formes plus discrètes de racisme que les slogans virulents ou les agressions diverses (par exemple, les graffitis haineux, l'incendie d'une bibliothèque juive, l'agression contre un Noir ou un Arabe dans le métro). En même temps, le profilage racial est un concept qui, par excellence, concerne la confiance que les citoyens peuvent avoir à l'égard des institutions démocratiques et juridiques qui régissent leur vie en commun. Si je suis Noir et que l'on me refuse un logement, que je suis interpellé par la police dans la rue ou encore que j'ai du mal à trouver un emploi, est-ce à cause de la couleur de ma peau ou est-ce parce que le logement était réellement loué, parce que mon comportement était louche ou parce qu'il n'y avait réellement pas d'emploi disponible ? Quand le racisme prend la forme de la discrimination, on entre dans toutes sortes de zones troubles, qui

8. Cité dans Bryan Miles, « Un cas flagrant de profilage racial », *Le Devoir*, 3 février 2005, p. A8.

9. Le film de Michka Saäl, *Zéro tolérance*, mentionné plus haut, fait entendre plusieurs témoignages fort éloquentes à cet égard.

concernent l'apparence de la personne (la fameuse notion de minorité visible), ses comportements en société, son évaluation subjective d'une situation, les motivations de la personne en position d'autorité, la fréquence plus ou moins observable du phénomène, etc. Hypocrite, le racisme par profilage racial crée la méfiance et affecte en profondeur la cohésion sociale.

Le cas de ce jeune Noir arrêté par la police révèle en outre un effet pervers du phénomène. Ayant aperçu une voiture de patrouille, il avait adopté une posture qui semblait indiquer qu'il voulait se cacher. C'est un cas qui est loin d'être unique : si vous vous sentez l'objet d'une surveillance particulière, si vous êtes convaincu (non sans raison !) que la police vous suspecte davantage parce que vous appartenez à une minorité visible, il se peut que votre comportement en soit influencé et qu'il devienne objectivement louche. On entre alors dans une sorte de cercle vicieux où les comportements négatifs se renforcent mutuellement.

Seules des études statistiques comparatives, mettant par exemple en parallèle le taux d'arrestation ou d'incarcération de jeunes Blancs et de jeunes Noirs de milieux sociaux semblables, permettent d'échapper au cycle néfaste des impressions et des procès d'intention, et cela peut bien sûr permettre des interventions ciblées sur certains types de problèmes. Mais les gens ne vivent pas dans un monde de statistiques : le racisme et la discrimination ordinaires affectent la vie quotidienne et constituent un véritable fléau qui empoisonne les relations sociales et interpersonnelles.

Chose certaine, en deçà du profilage racial, la discrimination systématique, par indifférence, par laisser-faire, existe bel et bien au Québec. Le cas de la sous-représentation des Noirs et des autres communautés culturelles dans la fonction publique québécoise, comme dans le système juridique, les médias, les organismes artistiques et une foule d'autres instances publiques est bien documenté. On peut trouver à ce phénomène une foule de causes qui sont loin d'être toutes liées à la xénophobie ou au racisme. Il reste que la dénégation ou la pure inconscience sont monnaie courante quand on soulève ce problème. L'enquête menée en 2004 par la revue *Découvrir* notait que la réaction des entreprises ou des divers milieux de travail, quand on leur fait remarquer que leur personnel est presque exclusivement blanc ou « pure laine », consiste le plus souvent à s'étonner, à nier le problème et à finalement reconnaître que le recrutement se fait largement de bouche à oreille et qu'on a donc tendance à maintenir les réseaux

déjà constitués : anciens condisciples, cercles d'amis et de collègues existants, etc. Rien ne sert de nier le fait que la société québécoise qui fut autrefois canadienne-française est petite, « tricotée serrée » et que, si accueillante et généreuse soit-elle à plusieurs égards, cette taille et cette structure peuvent créer des zones de forte résistance à l'intégration de l'autre, de l'étranger, du différent.

Si la question de la discrimination et du racisme dans la société contemporaine se pose souvent en termes très concrets, à partir de situations ou de cas précis (encore que les zones floues, comme on a pu le voir, soient nombreuses), la situation est assez différente lorsqu'on aborde la question d'un point de vue historique. Plus que nulle part ailleurs, les deux mythes dont j'ai tracé le contour au début entretiennent ici un vrai dialogue de sourds, s'assènent mutuellement des énoncés généraux, catégoriques, sans appel. Richler, quand il critiquait la société canadienne-française traditionnelle, remontait volontiers au XIX^e siècle, traçait le portrait stéréotypé d'un peuple soumis à son clergé, occupé presque aveuglément à la revanche des berceaux, fermé à toute différence — en quoi il ne faisait que reprendre certains stéréotypes entretenus au Canada anglais depuis fort longtemps. Et l'on sait, pour ce qui est du XX^e siècle, quel rôle ont joué les énoncés antisémites de Lionel Groulx dans cette polémique, dont un des enjeux majeurs a été non seulement de diaboliser toute expression d'un certain nationalisme québécois, mais aussi de dénigrer même les politiques du Québec concernant la langue française. Qu'en est-il de ce racisme historique, d'une sorte d'atavisme canadien-français de l'exclusion, de la xénophobie, de l'antisémitisme ? C'est une question importante, parce que le discours qui dénonce les revendications identitaires québécoises s'appuie presque toujours principalement en partie sur des considérations historiques, qui nous renvoient en fait à toute l'histoire de la construction de l'identité canadienne-française à partir du milieu du XIX^e siècle. Cette construction-là nous aurait-elle effectivement prédisposés à une forme de racisme ou en tout cas de xénophobie ?

On ne sera pas étonné qu'à cet égard, l'antisémitisme constitue un enjeu central, en même temps qu'il est le plus documenté à cause de l'importance et de la situation historique de la communauté juive¹⁰.

10. Plusieurs facteurs sont en cause dans cet intérêt particulier pour l'antisémitisme : l'importance numérique et la rapidité de l'immigration juive au Québec entre 1910 et 1930, la réalité du nazisme et de la Shoah, mais aussi, plus largement, l'histoire du christianisme depuis ses origines, fondamentalement hostile aux Juifs en tant que « meurtriers » du Christ.

Si on peut parler avec raison d'une dénégalation généralisée du problème du racisme au Québec, on ne saurait le soutenir à propos de l'antisémitisme, qui a fait l'objet de travaux très sérieux et de commentaires nombreux¹¹. Je ne veux pas entrer ici dans des distinctions trop fines, bien qu'elles soient valides, entre le racisme proprement dit et l'antisémitisme, qui est un phénomène historique très particulier. Il reste que le rejet ou la haine du Juif s'apparente à plusieurs égards aux autres formes d'exclusion et de discrimination.

Nous retrouvons ici l'un des motifs que j'ai rattachés au mythe du caractère non raciste de la société québécoise : il repose une fois de plus sur une comparaison qui joue en faveur des Québécois. Le thème qui est alors développé est que l'antisémitisme des Canadiens français s'est exprimé surtout dans des discours, qu'il s'est affiché de manière souvent ostentatoire et sans hypocrisie, alors que l'antisémitisme anglo-saxon s'est manifesté beaucoup plus discrètement, sournoisement, dans des actions, par exemple (c'est le cas classique, le plus souvent mentionné) dans les quotas concernant l'admission des Juifs à l'Université McGill dans les années 1930 et 1940, quotas qui découlaient en fait de ceux qu'imposaient alors les grandes universités américaines et qui poussaient un nombre important de Juifs américains à venir étudier au Canada et notamment à McGill. Ironiquement, l'imposition de ces quotas allait inciter certains Juifs à s'inscrire à l'Université de Montréal : c'est ainsi qu'Abraham Moses Klein, qui allait devenir l'un des grands écrivains montréalais du xx^e siècle, y fit ses études de droit et en acquit un intérêt et une sensibilité, rares chez les Juifs de l'époque, pour les Canadiens français, leur culture et leur histoire.

Ce qui m'intéresse surtout ici, c'est à nouveau le travail d'euphémisation et d'autodisculpation à l'œuvre dans la pensée québécoise dominante. Celle-ci présuppose que la rhétorique, même virulente, est moins nocive que les actes, ce dont on conviendra seulement dans la mesure où les mots n'ont effectivement jamais tué personne. Pourtant, c'est là une affirmation simpliste : l'incitation à la haine est bel et bien un crime, l'histoire au fil des siècles étant remplie de discours virulents qui ont entraîné des massacres. Il ne faut donc pas sous-estimer le pouvoir des mots et des discours : ceux-ci agissent

11. Parmi les ouvrages traitant de l'histoire de l'antisémitisme au Québec, on lira notamment Pierre Anctil, *Le rendez-vous manqué*, Québec, IQRC, 1988; Jacques Langlais et David Rome, *op. cit.*; et enfin, les actes d'un important colloque : Pierre Anctil, Ira Robinson et Gérard Bouchard (dir. éd.), *Juifs et Canadiens français dans la société québécoise*, Sillery, Septentrion, 2000.

à leur manière, ce que sentent bien les groupes minoritaires dans toutes les sociétés.

Je donnerai deux exemples de cet antisémitisme qui passe d'abord dans des discours, mais qui entraîne presque aussitôt des actions agressives et des gestes d'exclusion. Le premier de ces cas a lieu à Québec en 1910, c'est un événement connu dans l'histoire québécoise juive sous le nom de l'affaire Plamondon. Je la résume brièvement.

Un notaire de Québec, Édouard Plamondon, qui faisait partie de l'élite bourgeoise de la ville, prononce en mars 1910 dans la paroisse Saint-Roch une conférence au cours de laquelle il reprend tous les clichés antisémites habituels et où il développe la thèse d'un complot visant à la domination du monde par les Juifs. Cette conférence attire un important public, des membres du clergé, des intellectuels, des politiciens, des jeunes, et elle est ensuite publiée sous forme de tract et répandue dans la ville. La réaction ne se fait pas attendre : on appelle au boycottage des marchands juifs, des pierres sont lancées contre des vitres et des vitrines, un vieillard juif est agressé en pleine rue.

Devant de tels débordements, la communauté juive du Québec se mobilise et intente un procès en diffamation contre le notaire Plamondon. Celui-ci ne manque pas de témoins prêts à se porter à sa défense : appelés à la barre, plusieurs prêtres théologiens, des professeurs et des journalistes viennent appuyer les thèses de Plamondon, le plus souvent sans rien connaître du Talmud ou de l'histoire juive. Le tribunal jugera finalement irrecevable l'accusation de diffamation, pour la raison que celle-ci doit, selon la loi, viser une personne en particulier, mais ce jugement sera ensuite renversé par la Cour suprême¹².

La seconde affaire se passe cette fois à Montréal, dans les années 1930. Elle se situe, il importe de le souligner, dans un contexte où les manifestations d'antisémitisme sont nombreuses dans tout le Canada : création de Swastika Clubs pro-hitlériens à Toronto, profanation de cimetières juifs, manifestations antisémites à Vancouver, etc. Dans *Le rendez-vous manqué*, Pierre Anctil reproduit sur une page de nombreux graffitis haineux antisémites trouvés durant ces années à l'Université de Montréal. Des journaux et des revues, *Le Devoir*, *La Nation*, *L'Action nationale*, publient des articles antisémites, et le groupe des Jeune-Canada tient en 1933 au Gesù une

12. Pour un récit plus détaillé de l'affaire Plamondon, voir Jacques Langlais et David Rome, *op. cit.*, p. 114-118.

grande assemblée dénonçant « la puissance israélite internationale ». Bien sûr, ces envolées antisémites n'entraîneront aucun pogrom ! Mais c'est dans une telle atmosphère que les étudiants en médecine de l'Université de Montréal, faisant leur internat à l'hôpital Notre-Dame, feront la grève en 1934 pour exiger l'exclusion de leur confrère Sam Rabinovitch, qui a le malheur d'être Juif et qui, pire encore, a terminé premier de sa promotion. Malgré certains appuis, le jeune homme renoncera à faire son internat dans une atmosphère aussi hostile. Mais, ce qui frappe tout autant, c'est que, si l'université réprimande les étudiants pour avoir fait la grève, jamais elle ne leur reprochera explicitement leur antisémitisme.

Chose certaine, il est très difficile de concevoir que des étudiants dans la vingtaine aient pu entreprendre une action aussi radicale, aussi intolérante, sans que des discours autorisés aient préparé le terrain et légitimé à l'avance leur action. De quoi ces étudiants avaient-ils peur ? Mon propos ne consiste pas ici à tenter, une fois de plus, un procès en règle contre le nationalisme québécois, ni contre le nationalisme en général. Le philosophe Daniel Jacques a proposé, ces dernières années, une défense raisonnée et nuancée de la nation (et des petites nations) à l'époque moderne¹³. Il n'en demeure pas moins que la crainte du mélange, la peur du métissage sont inhérentes à la plupart des revendications identitaires et qu'il y a lieu de tenir sur la constitution de l'identité canadienne-française puis québécoise un discours qui ne soit pas purement défensif, empressé de balayer du revers de la main la moindre critique. C'est la stérilité de ce modèle purement adversatif et polémique que j'ai critiquée au début.

Si l'on veut poursuivre sur ce mode critique, il faut reconnaître que l'affaire Plamondon et celle des médecins internes de l'Université de Montréal ne sont pas de pures anecdotes, de simples accidents de parcours. On ne saurait à leur propos laisser complètement de côté la manière dont s'est défini le groupe ethnique canadien-français (à l'époque, on disait « la race », ce qui signifiait essentiellement un groupe ethnique homogène). Cette définition, attestée par de nombreux textes à partir du milieu du XIX^e siècle, est indéniablement hostile au mélange, elle valorise l'homogénéité et la pureté. On a trop peu analysé les sources de cette conception de la « race », qui remontent sans doute à la vieille notion de pureté du sang dans l'Espagne du XV^e siècle et qui est relayée par l'aristocratie française. Le

13. Daniel Jacques, *Nationalité et modernité*, Montréal, Boréal, 1998.

messianisme canadien-français n'a-t-il pas été la construction fantasmatique d'une sorte d'aristocratie ethnique, qui supposait la supériorité morale et quasi ontologique d'un peuple pur et homogène¹⁴ ?

Dans son histoire des Noirs au Québec jusqu'au seuil du xx^e siècle, Gay consacre de longues pages à ce processus de construction de l'identité canadienne-française, et il parle d'une « autoracisation » des Canadiens français, c'est-à-dire de la constitution des Canadiens français comme une race à la fois biologique et culturelle¹⁵. Il en résulte une peur panique du mélange, évidente chez des figures connues comme Benjamin Sulte, Edmond de Nevers¹⁶ et de nombreux auteurs de l'époque ; cette peur sera relayée au xx^e siècle par Groulx et tout un courant de pensée que les deux épisodes antisémites que j'ai évoqués manifestent à l'évidence.

Dans un petit livre qui fait un peu le tour de la question, Pierre-André Taguieff rappelle que la phobie du métissage des « races », du mélange des lignées, du brouillage des sources est un élément fondamental du racisme¹⁷. Il y aurait lieu, à la lumière d'une telle analyse, d'examiner en profondeur le statut de la notion de métissage dans le discours québécois. N'y a-t-il pas, par exemple, un paradoxe dans le fait que tant de Québécois revendiquent quelque ancêtre ou, pour parler en termes anciens, quelque *sang* amérindien, alors que la société québécoise dans son ensemble a tant de mal à penser l'amérindianité et à lui accorder une place significative dans la représentation de la nation ? Cette revendication d'un métissage autochtone, réel ou imaginaire, n'est-elle pas le plus souvent bien superficielle, et ne cache-t-elle pas en fait un racisme latent ou une culpabilité qui ne parvient pas à se dire ? Je ne peux que souscrire à ce sujet aux pages décisives qu'a écrites Gérard Bouchard sur la réécriture de l'histoire nationale et sur la nécessité d'y repenser en profondeur la place des populations autochtones¹⁸.

14. La notion tout à fait courante de race d'élite, que l'on retrouve chez Louis Fréchette et Honoré Mercier, entre autres, va tout à fait dans ce sens.

15. Voir Daniel Gay, « L'autoracisation des Canadiens français et le fardeau de l'homme blanc », *op. cit.*, p. 341-396.

16. On lira les pages que Jean-Philippe Warren consacre aux prises de position racistes et antisémites d'Edmond de Nevers, dans *Edmond de Nevers. Portrait d'un intellectuel (1862-1906)*, Montréal, Boréal, 2005. Voir surtout le chapitre intitulé « Le loup blanc (1900-1903) » : « Nevers a en effet contracté une haine inexplicable et fantasmagorique contre les Juifs, qu'il ne connaît pas, qu'il ne veut pas connaître » (p. 202).

17. Pierre-André Taguieff, *Le racisme*, Paris, Flammarion, coll. « Dominos », 1997.

18. Voir notamment la section « Pourquoi réécrire l'histoire nationale du Québec ? », dans Gérard Bouchard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB éditeur, 1999, p. 107-124.

Le cas des Noirs et celui des Juifs sont sans doute chacun à leur manière différents. La question de l'antisémitisme, en particulier, est d'autant plus complexe (et pour cela, intéressante) qu'elle se trouve imbriquée dans tout un réseau de questions qui touchent non seulement l'intégrité identitaire des groupes en présence (y compris, bien sûr, les Juifs eux-mêmes), mais qui concernent les tensions entre religion et laïcité et touchent le système d'éducation, la question linguistique et la Constitution elle-même. Le tollé suscité en 2004 par la décision du gouvernement libéral de Jean Charest de subventionner davantage les écoles juives privées est un bon exemple de la complexité du problème en même temps qu'il illustre combien les Québécois ont la mémoire courte et méconnaissent leur propre histoire et, en particulier, l'histoire de leurs propres minorités culturelles. En fait, la question des écoles juives est très ancienne et elle a donné lieu, dès 1930-1931, à une crise importante qui permet de mieux situer les enjeux.

Je rappelle brièvement les faits¹⁹. À la suite d'une immigration massive de Juifs d'Europe de l'Est depuis les années 1910, la question de leurs écoles allait inévitablement se poser, dans le cadre d'un régime constitutionnel qui ne reconnaissait que deux systèmes publics d'éducation, l'un catholique, l'autre protestant. La solution trouvée avait consisté à créer un secteur juif dans la commission scolaire protestante de Montréal, une solution insatisfaisante pour les Juifs, car elle ne leur accordait aucun rôle dans le recrutement des enseignants (pour la plupart non juifs), aucune fonction administrative, aucune voix dans les décisions, prises unilatéralement par la direction protestante. De sorte que dans les années 1920, des secteurs importants de la communauté juive montréalaise en viennent à revendiquer la création d'un troisième système scolaire, judaïque, aux côtés des systèmes catholique et protestant.

Les débats que va entraîner cette revendication sont du plus haut intérêt à l'égard de ce qu'on pourrait appeler la politique des identités au Québec. D'abord, quand ils font leur demande officielle auprès du gouvernement libéral de l'époque, dirigé par Alexandre Taschereau, les Juifs eux-mêmes sont divisés sur cette question, ce qui va compliquer davantage les choses. En effet, plusieurs pensent que la création d'une commission scolaire juive autonome équivaudra à la création d'un ghetto et nuira à l'intégration des Juifs à

19. Pour une étude exhaustive de cette question, on consultera l'ouvrage d'Arlette Corcos, *Montréal, les Juifs et l'école*, Sillery, Septentrion, 1997.

la société canadienne (on ne parle évidemment pas de société québécoise à l'époque!). D'autres jugent au contraire que c'est là la seule manière d'assurer un enseignement juif de qualité et qu'en outre, il y a une incohérence juridique dans le fait d'accorder à deux religions, si majoritaires soient-elles, la totalité de l'espace éducatif et de méconnaître ainsi la présence croissante au Canada d'autres confessions religieuses.

Les Canadiens français de l'époque, y compris le clergé, sont eux-mêmes hésitants et divisés. D'un côté, on a des raisons d'appuyer la mesure : déjà en effet, il avait paru impensable que le secteur catholique accueille en son sein un secteur juif, ce qui explique en bonne partie que celui-ci ait été créé du côté protestant. La création d'un secteur confessionnel judaïque assurerait donc définitivement et structurellement l'intégrité du système catholique. Pourtant, on se rend compte assez rapidement du danger qu'il y aurait à voir se multiplier les systèmes scolaires confessionnels : juif, peut-être chrétien orthodoxe et qui sait encore (on ne parle évidemment pas à cette époque des musulmans...)? Cette logique de la multiplication des structures confessionnelles ne risque-telle pas de produire le chaos et d'éveiller alors chez plusieurs le projet d'un système d'éducation laïque, véritable spectre pour le clergé qui a alors la mainmise sur tout le domaine?

À bien y réfléchir, le clergé catholique va donc assez rapidement s'opposer au projet de loi visant à créer une commission scolaire juive, quand même adoptée par l'Assemblée législative de Québec en 1930. Une virulente campagne antisémite s'organise aussitôt et va jouer un rôle important dans la révocation de cette loi dès l'année suivante. Les débats de l'assemblée sont passionnants²⁰, ils mettent en scène des figures bien connues de l'histoire politique québécoise, tels Alexandre Taschereau, Athanase David, alors secrétaire de la province, et Camilien Houde et Maurice Duplessis, alors membres de l'opposition conservatrice (nous sommes avant la création de l'Union nationale). Deux députés juifs, Peter Bercovitch et Joseph Cohen, tous deux membres du Parti libéral au pouvoir, font entendre, de manière forcément nuancée, les points de vue de la communauté juive.

Contrairement à ce que certaines idées reçues pourraient laisser croire, le débat est civilisé et d'un niveau intellectuel convenable. Il

20. Voir *Débats de l'Assemblée législative, 1930 et 1931*, « Débats sur les écoles juives », texte établi par Louis Audet, Josée Levasseur et Jocelyn Saint-Pierre, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 2001.

m'est impossible, dans le cadre présent, de vraiment rendre compte de tous les arguments et de toutes leurs nuances, mais il est certain que pour les Canadiens français de l'époque, qu'ils favorisent ou non la création d'une commission scolaire juive, la préoccupation centrale est la défense de l'intégrité de l'identité canadienne-française, définie par sa langue et sa religion. Tant le premier ministre Alexandre Taschereau, qui appuie le projet de loi, que Camilien Houde, chef de l'opposition conservatrice, qui s'y oppose farouchement, partagent ce même objectif, bien que chez Houde, les relents de xénophobie affluent davantage, alors que Taschereau tient le discours de la tolérance.

Ce discours libéral met d'autant mieux en lumière l'impossibilité, pour les Canadiens français, non pas seulement de se concevoir comme une nation plurielle et métissée, mais même comme une société apte à intégrer linguistiquement les immigrants. C'est ainsi que Taschereau, parlant en faveur du projet de loi à la session législative de 1930, dit espérer malgré tout une entente entre les Juifs et les protestants, une porte que sa législation laisse entrouverte :

J'espère que [l'entente] réussira, ce serait mieux du côté canadien, ça sensibiliserait [les Juifs] à la nécessité d'apprendre les conditions du pays. Pour les Juifs, il est de toute importance que leurs enfants soient éduqués dans des écoles anglaises²¹.

Bien sûr, la revendication de la différence, et le souci de conserver cette différence, n'ont rien en soi de raciste ; les Juifs québécois de l'époque ont exactement le même souci et cherchent la meilleure solution possible. En même temps, les débats de 1930-1931 sur les écoles juives montrent que le phénomène d'« autoghettoïsation » (je paraphrase ici Gay), tant dans les discours que dans les actes, a été très fort dans la tradition canadienne-française, souvent même chez des esprits libéraux. Et, nous le savons, cette stratégie collective n'a pas joué seulement à l'égard des Juifs.

L'ethnocentrisme est un phénomène universel et il est loin d'être l'apanage exclusif des sociétés majoritaires : les immigrants peuvent être eux-mêmes très ethnocentriques, cramponnés qu'ils sont à préserver ce qui subsiste de leur propre identité, tout dépendant des conséquences que l'on tire de cette défense et illustration de

21. *Débats de l'Assemblée législative*, op. cit., p. 9.

l'identité, du *nous* auquel on veut appartenir. Prenez par exemple cette proclamation, entendue dans une entrevue à la télévision : « Nous revendiquons, nous, Français, le droit à la différence, le droit de notre peuple à disposer de lui-même, le droit de défendre notre identité. » N'adhérons-nous pas spontanément, en tant que Québécois, à un tel discours qui semble s'insérer parfaitement dans une revendication toute normale et légitime de la souveraineté des peuples et de ce qu'on appelle aujourd'hui la diversité culturelle ? Or, cette revendication est celle d'un membre de l'exécutif du Front national, un adjoint de Jean-Marie Le Pen. Je n'en tire aucun amalgame, mais à coup sûr la nécessité d'une grande vigilance à l'égard de tout discours de la différence, celle-ci devant constamment être repensée, critiquée, relativisée.

Paradoxalement, le discours de la différence est souvent entraîné non seulement à radicaliser celle-ci, mais à méconnaître, à ignorer ou à confisquer la différence de l'autre. Le discours de la différence dissimule souvent une pensée du même. Il en existe plusieurs exemples dans la tradition québécoise. Sylvie Vincent et Bernard Arcand, dans une étude de la représentation des autochtones dans les manuels scolaires au Québec publiée à la fin des années 1970²², montrent ainsi que l'histoire des Métis et de Louis Riel, qui a suscité une indignation (tout à fait justifiée) au Québec dans les années 1880 et qui demeure un repère essentiel de l'histoire canadienne-française, a été en réalité une pure confiscation de l'identité des Métis au profit des Québécois, comme si les Métis avaient été eux-mêmes des Québécois. Seule l'idée que les Canadiens français ont été opprimés au Canada sous la Confédération a été retenue, sans qu'aucun intérêt réel pour la culture métisse et les particularités autochtones en ait été éveillé. Cela demeure vrai même pour l'époque contemporaine, et on observera par exemple que la figure de Louis Riel a servi essentiellement, dans l'imaginaire de la Révolution tranquille, à nourrir le ressentiment anticanadien et les revendications québécoises, mais très peu à une connaissance même élémentaire des cultures métisse et autochtones.

Cette lecture réductrice de l'histoire se comprend. Au tournant de 1960, la référence canadienne-française devient fortement négative, et c'est sur cette négativité que se fonde l'avènement d'une identité québécoise forte. Il s'agit d'en finir avec « l'infamie d'être

22. Sylvie Vincent et Bernard Arcand, *op. cit.*

canadien-français», il importe de dépasser la figure humiliée du «damned Canuck», selon les poètes Paul Chamberland et Gaston Miron. Du même coup toutefois, la référence canadienne-française, si négative soit-elle, apparaît comme essentielle et elle contribue à construire l'identité québécoise sur le mode de l'exclusion. Exclusion de «l'Anglais» bien sûr, vu comme l'adversaire absolu; exclusion de l'autochtone, vu comme une figure humiliée et en voie de disparition, analogue en cela à l'infâme Canadien français dont on souhaite se dépouiller; exclusion du Noir, car en se disant «nègre blanc», on affirme justement sans ambiguïté que ce qui est le plus scandaleux dans la condition québécoise, ce n'est pas que nous soyons des «nègres», mais des Blancs (et rien que des Blancs) qui se voient traités comme des «nègres»!

Aucune de ces stratégies identitaires n'est ouvertement raciste en soi, aucune n'est malveillante. Il y a ici une sorte de mouvement spontané, largement inconscient, d'exclusion ou de confiscation de l'autre, incarné peut-être de la plus belle façon par le personnage principal du roman de Claude Jasmin, *Ethel et le terroriste*²³. Nous sommes à l'époque des premières bombes posées par le Front de libération du Québec. Un terroriste québécois qui vient de poser une bombe à Montréal roule vers New York avec Ethel, son amante juive. Comme c'est souvent le cas dans les relations interethniques, la médiation de la femme est bénéfique, elle désamorce certains stéréotypes au profit d'un échange érotique stimulé par la différence. Relation pourtant fort ambiguë : par son cosmopolitisme et son étrangeté, la Juive soulage pour ainsi dire le Québécois nationaliste du poids de son identité, elle lui permet d'oublier un peu qu'il est un Québécois d'ascendance canadienne-française.

Mais qui est-elle, cette femme, et qui est-elle en tant que Juive? Dans un éclair tardif de lucidité, le narrateur terroriste s'arrête un moment pour constater que, même s'il se trouve en compagnie de cette femme depuis plusieurs semaines, jamais ne l'a effleuré la question de savoir ce que c'est que d'être une Juive. Cette indifférence à l'égard de l'identité de l'autre, encore une fois, n'est pas méchante : le terroriste a bien d'autres préoccupations, à commencer par celle de se demander si sa bombe a tué ou non quelqu'un. Il n'empêche que cette instrumentalisation de l'identité de l'autre est troublante et qu'elle se produit, dans ce roman de 1964, sur un fond de haine que

23. Claude Jasmin, *Ethel et le terroriste*, Montréal, Librairie Déom, 1964.

des écrivains de l'époque, comme Fernand Ouellette, ont jugé assez dangereux pour devoir dénoncer les « mystiques de la violence²⁴ ».

Dans son essai sur le nationalisme et la modernité, Daniel Jacques observe que toute délimitation d'une nation doit reposer sur une reconnaissance commune, ce qui inscrit inévitablement une frontière, qui délimite l'espace de cette reconnaissance et laisse au-dehors ceux qui ne se reconnaissent pas dans cette identité et cette appartenance nationale. Celle-ci ne peut venir que d'un assentiment libre et ne saurait être forcée sans recours à une forme de violence. En somme, l'exclusion est un processus inhérent à la constitution de toute identité nationale, même si cela ne suppose pas forcément que soit tracée une frontière politique.

Le statut de ceux qui demeurent « au-dehors » n'en demeure pas moins crucial. Dans une situation de violence comme celle qu'évoquait le roman de Jasmin, cette question prenait des accents extrêmes : soit que les étrangers étaient intéressants dans la seule mesure où ils militaient activement pour la cause, soit qu'ils étaient écartés au nom de la pureté ethnique ou raciale du mouvement. Heureusement, le Québec n'a pas sombré dans de telles alternatives néfastes. Mais je demeure toujours surpris de la légèreté avec laquelle on traite trop souvent de ces questions d'appartenance et d'exclusion, dans le contexte d'un territoire dont les frontières politiques sont déjà tracées. Les revendications territoriales autochtones comme les menaces partionnistes de certains anglophones du West Island montrent pourtant, sur un mode particulièrement radical, qu'il n'est pas si facile d'imposer une identité nationale et qu'une nation civique ne se crée pas comme par magie, par la seule force des mots — ce qu'avait bien vu Fernand Dumont, qui ne souscrivait pas à l'idée d'une nation québécoise et qui croyait plutôt que le Québec était constitué de plusieurs collectivités nationales parmi lesquelles la nation canadienne-française était largement majoritaire.

Le pluralisme ethnique et culturel du Québec contemporain a rendu encore plus évidentes à la fois les manifestations de racisme ordinaire (profilage, discrimination) et la difficulté pour l'identité québécoise telle que définie depuis plusieurs décennies d'adopter un modèle qui ne mette l'accent que sur la différence canadienne-française ou québécoise. J'ai parlé plus tôt des limites de toute pensée de la différence, et je crois éminemment salutaire, dans cette

24. Fernand Ouellette, « Lettre aux mystiques de la violence », *Les actes retrouvés*, Montréal, Hurtubise HMH, 1970, p. 221-223.

perspective, le travail de relativisation qu'a effectué par exemple Gérard Bouchard en montrant que des traits que nous avons jugés jusque-là tout à fait typiques de la société canadienne-française traditionnelle et propres à son histoire (notamment, le taux de natalité et le rôle de la religion) étaient en fait caractéristiques, à des degrés divers, de nombreuses communautés nouvelles, établies de fraîche date dans les Amériques, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Que ces mises au point, formulées pourtant à l'intérieur d'une pensée explicitement nationaliste, aient pu susciter de vives oppositions dans certains milieux nationalistes québécois me paraît illustrer à quel point le concept de différence est souvent devenu un dogme dans la pensée et le discours québécois. Seule la présence de ce dogme peut expliquer qu'après plus de soixante ans, la crise de la conscription de la Seconde Guerre mondiale soit encore le plus souvent interprétée presque exclusivement dans le cadre d'une résistance canadienne-française au Canada anglais et à l'Empire britannique, comme si les enjeux européens et mondiaux n'avaient pas été alors autrement plus décisifs. On peut sans doute citer des circonstances atténuantes, et il est vrai que les Canadiens français avaient souvent été forcés, depuis le XIX^e siècle (pensons notamment à la guerre des Boers, puis à la Grande Guerre de 1914-1918), à participer à des guerres qui n'étaient pas les leurs. Il reste que le souci de marquer la résistance canadienne-française constituait, avec le recul, un argument restreint face à l'obligation morale de combattre l'entreprise ouvertement impérialiste et raciste de Hitler, dont d'ailleurs la France elle-même souffrait terriblement.

Au contraire de cette perspective réductrice et défensive, la pensée pluraliste fait de nous une société du Nouveau Monde, ayant eu historiquement des traits communs avec les autres populations coloniales, y compris pour ce qui concerne un certain métissage culturel, sinon biologique, et elle permet ainsi de décriper les définitions trop monovalentes et linéaires de l'identité québécoise. Prendre acte de ce desserrement identitaire, cela signifie sans doute aussi, comme insiste Yvan Lamonde depuis plusieurs années, rééquilibrer un peu nos filiations et appartenances diverses, y mettre un peu plus d'Angleterre et d'Amérique et un peu moins de France. Question de nuance, pas de rupture et de rejet : la notion même de francophonie, à l'intérieur de laquelle nous jouons un rôle important, a déjà ce mérite de relativiser une filiation trop univoque avec la France et même avec

cette vieille France entretenant de manière plus ou moins consciente un fantasme de pureté ethnique.

Mais cette démarche de relativisation de la différence pose tout autant le problème du savoir. La xénophobie et le racisme, on le sait, se fondent toujours sur la méconnaissance de l'autre. Or, sur ce plan, le déficit de transmission des connaissances est énorme dans le Québec contemporain. Je suis toujours étonné de constater, au début de mon cours sur les écrivains juifs québécois à l'Université de Montréal, combien une communauté établie au Québec dès les lendemains de la Conquête, et ayant joué un rôle aussi important dans la vie montréalaise depuis plus d'un siècle, peut être à ce point méconnue par des étudiants pourtant cultivés, intelligents et curieux, qui ne demandent pas mieux que d'en apprendre davantage. On ne leur a tout simplement pas dit ce que sont les Juifs, on ne leur a jamais raconté, même de façon rudimentaire, un peu de l'histoire juive montréalaise. Je pense qu'une des raisons de cette indifférence (parmi bien d'autres) tient à la confusion, soulignée très fortement par Julien Bauer dans son excellente étude intitulée *Les minorités au Québec*²⁵, entre la notion de minorité et celle d'immigrant. Il est courant au Québec, même au niveau gouvernemental, de traiter le minoritaire comme un immigrant, comme si le Juif ou le Noir ne cessait d'arriver, et de toujours arriver. Quand on sait que de nombreux Juifs sont au Québec depuis trois générations, et que les Noirs, beaucoup moins nombreux certes avant l'époque contemporaine, étaient déjà présents en Nouvelle-France, on voit quels effets pervers une telle confusion peut produire.

Cela dit, si je parle à ce propos d'un problème de transmission des connaissances, c'est que celles-ci existent bel et bien, mais qu'elles échouent trop souvent à dépasser le cercle restreint des spécialistes. Ainsi, pour seul exemple, le travail incomparable accompli depuis plusieurs années par les éditions du Septentrion de Denis Vaugeois demeure trop souvent méconnu, qu'il s'agisse des études et traductions de Pierre Anctil sur les Juifs de Montréal ou de la synthèse plus récente de Daniel Gay sur les Noirs du Québec. Comment expliquer par ailleurs qu'un ouvrage aussi essentiel que *Juifs et Québécois français* de Jacques Langlais et David Rome, paru en 1986 et offrant une synthèse tout à fait nuancée et accessible de l'histoire juive au Québec, soit épuisé depuis plusieurs années et non réédité, sinon par

25. Julien Bauer, *Les minorités au Québec*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal Express », 1994.

un manque d'intérêt chez les lecteurs et dans les milieux de l'éducation ? Évidemment, on ne peut enseigner l'histoire de chaque communauté culturelle dans l'espace d'un ou de deux cours du secondaire ou du cégep, pour lesquels il existe aussi d'autres priorités, mais je suis porté à croire que l'indifférence du personnage mis en scène par Claude Jasmin dans *Ethel et le terroriste* est encore aujourd'hui largement répandue.

Il faut revenir, au bout de ce parcours bien fragmentaire et rapide, sur l'effet de miroir produit par les deux mythes que j'ai identifiés au début. Ethnocentrique ou civique, xénophobe ou non, raciste ou non raciste : l'espace public du Québec contemporain semble perpétuellement absorbé par cette polémique, qui devient stérile à force d'accusations plus ou moins fondées et de justifications faciles et rapides. C'est pourquoi, tout en trouvant l'initiative légitime et louable, je me tiens quelque peu sur la réserve quand la Société Saint-Jean-Baptiste publie dans les journaux un encadré commémorant la loi du 5 juin 1832, appuyée par Louis-Joseph Papineau et par le Parti patriote et votée par l'Assemblée du Bas-Canada, qui devenait alors le premier parlement de tout l'empire britannique à reconnaître « la pleine émancipation politique des Juifs²⁶ ». Si un tel rappel a indéniablement une valeur éducative en même temps qu'il souligne avec justesse une tradition démocratique fortement enracinée au Québec, sa forme publicitaire ne peut manquer de l'inscrire dans la polémique dont j'ai parlé. Les peuples, et surtout les petits peuples souvent eux-mêmes méprisés et aisément calomniés, aiment bien appliquer du baume sur leurs blessures narcissiques. Le danger est de s'en tenir à ce soulagement éphémère. Quoi qu'il en soit, on peut penser que la portée pédagogique demeure fort limitée si elle ne s'accompagne pas d'une véritable connaissance de toute l'histoire qui suivra, tant dans ses épisodes favorables que dans ceux qui sont moins glorieux.

Bien des observateurs ont dénoncé l'instrumentalisation des minorités québécoises, qui est un des effets les plus négatifs de la polémique dont je parle et qui est liée au débat sur le statut politique du Québec. Cette prise en otage, souvent exploitée par les otages eux-mêmes, et qui rend bien des rapprochements quelque peu suspects, donne souvent l'impression que les minorités ne sont que des pions qui servent à faire progresser ou à bloquer l'adversaire sur l'échiquier politique. C'est pourquoi il importe de revenir constamment,

26. Voir l'encadré publié dans *Le Devoir* du 5 juin 2000, p. A3. Je crois que cet encadré a aussi été publié au cours des années subséquentes.

lorsqu'on parle de racisme au Québec, sur le terrain concret : celui de l'histoire, certes, examinée avec la plus grande rigueur, mais aussi celui des enjeux immédiats qui concernent notre vie civique, surtout en territoire urbain. Ainsi en est-il, par exemple, de la question du logement, déjà très documentée, et qui touche aussi bien les Cambodgiens du quartier Saint-Roch à Québec que les Haïtiens de Saint-Michel ou les Jamaïcains de Côte-des-Neiges à Montréal, ou encore de celle du profilage racial, particulièrement sournoise et proprement dévastatrice dans la mesure où elle affecte avec une acuité particulière les jeunes, la confiance qu'ils peuvent avoir dans nos institutions et dans la société globale à laquelle ils veulent accéder.

L'effort de redéfinition de l'identité québécoise de la part de nombreux penseurs, depuis une vingtaine d'années, ne doit pas demeurer une entreprise essentiellement théorique. Et la présence rassurante de la Charte des droits et libertés de la personne n'arrange pas tout. L'ouverture croissante qui se dessine ne saurait s'appuyer sur la méconnaissance et la dénégation. C'est ce que les éléments de cette enquête ont voulu démontrer. Le reste est l'affaire des citoyens.